

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de psychologie appliquée et d'hygiène mentale de la marine.*

DÉCISION N° 66445/DEF/DPMM/SPAHMM portant abrogation d'un texte.

Du 15 janvier 2007

NOR D E F B 0 7 5 0 0 8 1 S

Texte abrogé :

Instruction n° 111/DEF/DPMM/SPAHMM du 4 septembre 2003 (BOC, 2003, p. 6409 ; BOEM 113).

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 67.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

Instruction n° 111/DEF/DPMM/SPAHMM du 4 septembre 2003 (BOC, p. 6409 ; BOEM 113), relative à la création de l'antenne psychologique du bataillon des marins pompiers de Marseille.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Pierre DEVAUX.